



ACCUEIL de LOISIRS sur les Sites du Pays d'Orthe pour les MERCREDIS SCOLAIRES à partir du 04 septembre 2019.

Lieux d'accueil : Ils sont au nombre de 3 avec un site à Saint-Lon-les-Mines et deux sites sur Peyrehorade.

Le premier reçoit les enfants scolarisés de la Petite Section au CM2. Alors qu'à Peyrehorade, les Maternels et les Primaires occupent des locaux différents.

Conditions d'accueil :

- Les enfants n'ayant pas classe le mercredi doivent être acheminés au Centre de Loisirs par leurs parents. Leur lieu de scolarisation détermine le site d'accueil (Cf tableau). La journée d'animation court de 9h30 à 17h30 mais des accueils sont possibles en dehors de ces horaires. Si vous pensez utiliser les services « Accueil du Matin » et/ou « Accueil du Soir », cochez les cases correspondantes dans la grille de réservation. Il est également possible d'inscrire votre enfant pour le MATIN avec Repas.
- Les enfants ayant classe le mercredi sont pris en charge le midi par les navettes inter-écoles puis par un bus organisé par la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, sous la responsabilité de la personne qui les accompagne. Pour eux, l'accueil au Centre débute dès la descente du bus. Ils arrivent pour le repas et passeront l'après-midi au Centre. S'ils doivent rester après 17h30, il faudra cocher la case « Accueil du Soir ».

ATTENTION : A Saint-Lon-les-Mines, **l'accueil du MATIN a lieu à la Salle de l'Ormeau (à côté de la poste).** Vers midi, les enfants sont transférés vers l'école où ils resteront jusqu'à la fin de l'après-midi. C'est donc à **l'école qu'il faudra venir les chercher en fin de journée.**

ECOLE FREQUENTEE	Moment de la journée	LIEU D'ACCUEIL SITUÉ à :
Ecole PRIMAIRE de Cauneille, Œyregave, Peyrehorade, Saint-Cricq ou Sorde.	De 7h30 à 18h30	Ecole PRIMAIRE Jean Rameau de PEYREHORADE
Ecole PRIMAIRE de Hastings/Sames, Labatut, Orthevielle ou Port-de-Lanne	A l'arrivée du bus vers 12h30 et jusqu'à 18h30	
Ecole MATERNELLE de Cauneille, Œyregave, Peyrehorade, Saint-Cricq ou Sorde	De 7h30 à 18h30	Ecole MATERNELLE de PEYREHORADE
Ecole MATERNELLE de Hastings/Sames, Labatut, Orthevielle ou Port-de-Lanne	A l'arrivée du bus vers 12h30 et jusqu'à 18h30	
PRIMAIRE ou MATERNELLE de Bélus, Cagnotte, Orist, Pey ou Saint-Etienne-d'Orthe.	Matin : 7h30-12h00	SALLE de l'ORMEAU – Route Payolle -ST LON LES MINES
	A partir de 12h15 et jusqu'à 18h30	Ecole de SAINT-LON-LES-MINES
PRIMAIRE ou MATERNELLE de Saint-Lon-les-Mines.	A la sortie des classes vers 12h00 et jusqu'à 18h30.	Ecole de SAINT-LON-LES-MINES

Contacts : alsh-orthe@orthe-arri-gans.fr. Veuillez préciser dans l'objet si votre enfant est scolarisé en Maternel ou au Primaire.

Informations administratives (demandes de dossiers, facturation, fonctionnement) : 05.58.73.05.84.

Centre Maternel de Peyrehorade : 07.63.24.34.20

Centre Primaire de Peyrehorade : 07.63.24.35.03

Centre de Saint-Lon-les-Mines : 07.63.24.34.26

Règlement succinct des Mercredis Scolaires :

* Pour les enfants N'AYANT PAS CLASSE le mercredi matin, l'accueil peut se faire à la journée ou à la demi-journée (Matin AVEC Repas). Dans le dernier cas, l'enfant partira à la fin du repas, soit vers 13h30. Cet horaire pourra être revu en fonction des réalités de terrain. Les familles en seront informées oralement.

* Le départ des enfants avant 17 h n'est pas autorisé pour des raisons pédagogiques. Si vous prenez votre enfant en cours de journée à titre exceptionnel pour des motifs importants, vous devrez auparavant remplir une décharge de responsabilité au bureau de la direction ou auprès d'un animateur. Un registre des sorties est affiché. Il indique la destination des groupes et leurs horaires de déplacement.

* Si votre enfant est amené à quitter le Centre seul ou accompagné d'une personne autre que les parents ou les personnes signalées sur le dossier d'inscription, une autorisation de sortie signée de votre main, est **INDISPENSABLE**.

* Si vous désirez prolonger le séjour de votre enfant, voir avec la direction s'il reste des places vacantes. Les inscriptions des **différents séjours sont indépendantes**. 15 jours avant les séjours, une information circule par le biais des écoles. Retourner le coupon d'inscription pour retenir une place (si votre enfant est déjà venu en cours d'année) ou demander un dossier d'inscription. **Aucune réservation orale ne sera prise en compte**.

* Les demandes d'inscription ponctuelle doivent impérativement s'effectuer au plus tard le VENDREDI MIDI qui précède la venue de votre enfant.

* **ANNULATION** : Pour les inscriptions à l'année ou pour une période (de vacances à vacances), l'annulation d'un mercredi doit nous être signalée par mail ou texto au plus tard le VENDREDI MIDI qui précède le mercredi concerné. Passé ce délai, la journée d'absence vous sera facturée.

* **ABSENCE le jour même** : Si pour une raison ou une autre, votre enfant ne peut pas venir au Centre le Mercredi alors qu'il y est attendu, prière d'en **informer la direction du Centre de Loisirs en appelant sur le portable du site concerné ET en prévenant le SERVICE PERISCOLAIRE** de votre école **si votre enfant a classe le MATIN. La journée sera facturée sauf sur présentation d'un certificat médical**.

* **RUPTURE de l'accueil** : En cas de départ définitif anticipé de l'enfant, un préavis écrit d'un mois est demandé à la famille. S'il n'est pas respecté, le paiement des réservations est dû par les parents.

* Interdiction d'apporter des jouets personnels. (La directrice et l'équipe d'animation déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse). Il est interdit d'amener des animaux à proximité de l'accueil des enfants.

* Les visites familiales au sein de la journée de Centre perturbent les activités et les groupes. Par conséquent, elles ne sont pas souhaitables.

* Nous ne pouvons accepter les enfants fiévreux, malades ou contagieux.

Tarifs : Le coût journalier d'une journée d'accueil avec repas s'échelonne de 4,20 € à 11,80 € selon le Quotient Familial de la famille.

Celui d'une demi-journée avec repas varie de 3,60 € à 8,50 €.

* En absence de tout justificatif de Quotient Familial, le tarif maximal sera appliqué.

* ATTENTION : Supplément à ajouter à ces prix pour les familles domiciliées hors du département : nous consulter.